

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 9 novembre 2015, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jean Zielinski, Jean-Marc Dubreuil, Jacques Lacoste et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

La directrice générale, Diane L'Heureux, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2015.11.181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

État du chemin du Lac-Caché (fossés)
La vieille école - règlement d'emprunt
Pancarte de vitesse - 50 km

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Ajustements budgétaire;
2. Liste des comptes à payer;

C. Gestion administrative

1. Résolution – Demande d'appui financier des Chevaliers de Colomb – 100\$;
2. Résolution – Versement à Muni-Spec donateur étoile – 500\$;
3. Résolution – Accueil du spectacle « Labelle Légendes du Nord » – 350\$;
4. Résolution – Programme « Changez d'air »;
5. Résolution – Adhésion à « Agir pour la Diable » – 250\$
6. Résolution – Demande d'appui financier de l'association du Lac-Clair;
7. Résolution – Date de présentation du budget – 21 décembre ;
8. Résolution – Adhésion annuelle de Plein-air Haute-Rouge – 1 500\$;
9. Dépôt des déclarations pécuniaires des élus;
10. Résolution – Adoption du calendrier des séances du conseil municipal – 2016;
11. Dépôt du rapport de la mairesse.

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

1. Résolution – SCRSI (Schéma de couverture de risque en sécurité incendie);

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

1. Demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques – chemin du Lac-Caché

I. Hygiène du milieu

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

1. Projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 – Point d'information;

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

Dérogations mineures

1. Dérogation mineure – 162, chemin de la Baie-Clair;
2. Dérogation mineure – 1416, chemin du Lac-Chaud;
3. Dérogation mineure – 146, chemin du Lac-Claire;
4. Dérogation mineure – matricule 0635-38-8777;
5. Dérogation mineure – 1116, chemin du Lac-Caché;
6. Résultats des vidanges de fosses septiques– Point d'information;

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

L. Divers

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en corrigeant toutefois l'adresse au point
J. Urbanisme numéro 5, où nous devrions lire chemin du Lac-Chaud au Lieu de chemin du Lac-Caché.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015.11.182

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 en modifiant toutefois la résolution sur la sécurité sur le chemin de l'Aéroport, des Cascades et des Pionniers – MTQ numéro 2015-10-174. Reformuler la phrase « Déplacer la pancarte d'arrêt, à l'intersection de la rue des Pionniers et du chemin du Rang-Double afin qu'elle soit visible » et de l'écrire de la façon suivante « D'installer une signalisation avancée de l'arrêt, à l'intersection de la rue des Pionniers et du chemin du Rang-Double, afin que celui-ci soit respecté ».

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2015.11.183

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 novembre 2015 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro 119 :

Salaires période du 28 septembre au 24 octobre 2015 :

Employés municipaux : (chèques # 508302 à # 508315, de # 508316 à # 508330, de # 508331 à # 508344, de # 508352 à # 508363

29 063.00 \$

Élus (chèques # 508345 à # 508351)

4 855.58 \$

Remises D.A.S. (chèques # 8384 et # 8379)

18 276.96 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 8357 à # 8378, # 8380 à # 8383, # 8385 à # 8387, 8389 à # 8394)

107 612.74 \$

Liste des comptes à payer :

99 402.18 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 119

259 210.46 \$

Chèque annulé : # 8311, # 8313, # 8348, # 8388

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 119.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

Étant Chevalier de Colomb lui-même, le conseiller Jean Zielinski se retire du point suivant pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

2015.11.184

RÉSOLUTION – DEMANDE D'APPUI FINANCIER DES CHEVALIERS DE COLOMB – 100\$

CONSIDÉRANT l'implication des Chevaliers de Colomb dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à la préparation des paniers de Noël en collaboration avec l'Action bénévole de la vallée de la Rouge;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyée par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De répondre favorablement à la demande des Chevaliers de Colomb en octroyant un montant de 100,00\$ pour l'organisation du « Bingo Dindes » annuel.

ADOPTÉE

Le conseiller, Jean Zielinski réintègre l'assemblée.

2015.11.185

RÉSOLUTION – VERSEMENT À MUNISPEC DONATEUR ÉTOILE – 500\$

ATTENDU QUE l'organisme Muni-Spec de Mont-Laurier poursuit ses objectifs de financement et désire se doter d'un fonds de valorisation et d'un fonds de prévoyance;

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QUE le fonds de valorisation est maintenant reconnu à titre de don en culture dédié à Muni-Spec ;

ATTENDU QUE le versement se fera à la condition que l'organisme Muni-Spec reçoive son numéro d'enregistrement de bienfaisance au fédéral;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'adhérer au programme de financement au fonds de valorisation « donateur étoile» au montant de 500,00 \$.

ADOPTÉE

2015.11.186

RÉSOLUTION – ACCUEIL DU SPECTACLE LABELLE – LÉGENDES DU NORD

Dans le cadre des festivités entourant les commémorations du 125^e anniversaire du décès du curé Antoine-Labelle, les promoteurs Guylaine Gélineau et Richard Fournier proposent aux municipalités d'accueil le spectacle Labelle-Légendes du Nord.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont reçu de Patrimoine Canadien, par l'entremise de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, un montant de 13 000,00\$ pour diffuser le spectacle;

CONSIDÉRANT QUE ce budget de 13 000,00\$ leur permet de diffuser le spectacle uniquement dans quatre municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle s'adresse à un public de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution pour obtenir la diffusion d'un spectacle à La Macaza est de 350,00\$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyée par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De répondre favorablement à l'invitation des producteurs pour devenir l'une des municipalités hôtes, diffuseur de l'évènement pour un montant de 350,00\$.

ADOPTÉE

2015.11.187

RÉSOLUTION – PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR ! »

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois;

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QU'une remise de 100,00\$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme, « CHANGEZ D'AIR ! »;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise pour un montant de 125,00\$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois et de 150,00\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200,00\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme, « CHANGEZ D'AIR ! »

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR ! » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé le ou vers le 1er mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Zielinski, secondé par le conseiller Yvan Raymond et unanimement résolu

QUE la Municipalité de La Macaza participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » jusqu'à concurrence de 30 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 4500,00\$.

ADOPTÉE

2015.11.188

RÉSOLUTION – ADHÉSION «AGIR POUR LA DIABLE» – 250\$

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de prendre une part active à la préservation de nos ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet de mettre en œuvre des projets novateurs en matière de conservation des ressources en eau;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De renouveler l'adhésion de la municipalité à « l'Alliance pour une gestion intégrée et responsable (AGIR) de la rivière du Diable » au montant de 250,00\$.

ADOPTÉE

Étant membres de l'association des propriétaires du lac Clair, les conseillers Richard Therrien et Jean-Marc Dubreuil se retirent pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

2015.11.189

RÉSOLUTION – DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU LAC CLAIR

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Clair a déposé une demande de subvention incluant les activités projetées pour l'année 2016;

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Clair a déposé telle que requise, et ce, dans les délais prévus, une copie de leur rapport d'activités;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Clair a déposé tel que requis, et ce, dans les délais prévus, une copie de leurs états financiers pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 de même que ceux de l'année en cours soit du 1^{er} juillet 2015 au 31 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'accorder une subvention au montant de 626,00\$ à l'association des propriétaires du lac Clair.

ADOPTÉE

Les conseillers Richard Therrien et Jean-Marc Dubreuil réintègrent l'assemblée.

2015.11.190

RÉSOLUTION – DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET – 21 DÉCEMBRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du plan triennal d'immobilisations 2016, 2017, 2018, de la municipalité de La Macaza, est fixée au 21 décembre 2015, à 19 h 00 à la salle Alice Rapatel - Dubuc, située au 53, rue des Pionniers, à La Macaza.

ADOPTÉE

2015.11.191

RÉSOLUTION – ADHÉSION ANNUELLE DE PLEIN AIR HAUTE-ROUGE – 1 500\$

L'organisme Plein air Haute-Rouge sollicite le support financier de la municipalité pour divers projets.

ATTENDU QUE les organisateurs ont comme objectifs d'ajouter plusieurs activités au marathon et que ces projets nécessiteront un budget de 75 000,00\$;

ATTENDU QUE les organisateurs cogitent sur plusieurs projets liés à un usage durable de la rivière et que le budget estimé est de 16 000,00\$;

ATTENDU QUE les organisateurs entendent promouvoir davantage les activités de plein air de la Vallée de la rouge et de planifier un nouvel évènement, le budget estimé est de 10 000,00\$;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de Plein air Haute-Rouge depuis sa fondation;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De renouveler l'adhésion annuelle de l'organisme Plein air Haute-Rouge au montant de 1500,00\$ et de traiter toutes autres demandes relatives au financement des activités séparément, sur demande complète incluant les détails des activités et des besoins en financement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

La directrice générale avise que tous les conseillers(ères) ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2015.11.193

RÉSOLUTION – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 2016

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier des séances ordinaires qui se tiendront en 2016 aux dates suivantes:

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| ▪ LUNDI 11 JANVIER 2016 | ▪ LUNDI 11 JUILLET 2016 |
| ▪ LUNDI 8 FÉVRIER 2016 | ▪ LUNDI 8 AOÛT 2016 |
| ▪ LUNDI 14 MARS 2016 | ▪ LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 |
| ▪ LUNDI 11 AVRIL 2016 | ▪ MARDI 11 OCTOBRE 2016 |
| ▪ LUNDI 9 MAI 2016 | ▪ LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 |
| ▪ LUNDI 13 JUIN 2016 | ▪ LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 |

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu à la salle Alice-Rapatel-Dubuc de l'Hôtel de Ville de La Macaza situé au 53, rue des Pionniers à compter de 19h00.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse, Céline Beauregard, dépose le rapport sur la situation financière 2015 et dépose la liste des contrats de la municipalité de La Macaza.

Chers citoyens et chères citoyennes de La Macaza, membres du conseil, directrice générale

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité. Tel que stipulé par la loi, ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption et sera publié dans les médias, le « Bulletin municipal », le site web de la municipalité et disponible sur demande au bureau municipal.

Le présent rapport vous informera sur les états financiers de 2014, le dernier rapport du vérificateur externe ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Il traitera également des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel et des orientations générales du prochain budget. Finalement, conformément à la loi, je déposerai la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés au cours de la dernière année, ainsi que la rémunération accordée aux élus.

Permettez-moi de remercier tout le personnel de la municipalité pour leur travail fait avec le souci constant du travail bien fait au moindre coût. Pour ce rapport financier, mes remerciements s'adressent plus particulièrement à la direction de la municipalité et au service comptable.

États financiers et rapport du vérificateur pour l'année 2014

Préparés, sous la responsabilité du vérificateur externe Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. Comptables agréés, les états financiers vérifiés de l'année 2014, déposés en avril 2015, faisaient état d'un excédent (surplus) de 249 406\$ durant cet exercice financier. Les revenus de l'année 2014 ont été de 2 519 523\$ pour des charges de 2 416 195 \$ incluant les amortissements.

Selon le rapport du vérificateur, c'est une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Macaza que démontrent les états financiers au 31 décembre 2014.

La municipalité disposait d'un surplus libre de 823 547\$. Le surplus libre consiste en une somme que la municipalité peut affecter selon les besoins sans aucune forme de contraintes. De plus un transfert de 103 760 \$ a été effectué dans notre fonds vert, ce qui donne un surplus affecté de 212 917 \$ aux projets touchant l'environnement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Selon le rapport du vérificateur, c'est une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Macaza que démontrent les états financiers au 31 décembre 2014.

De plus, selon le « Profil financier », que vous pouvez consulter sur le site internet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), les charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) sont de 1,13 \$ comparativement à 1,53 \$ pour les municipalités de la MRC et de 1.86 \$ pour la province. Le taux d'endettement, toujours par 100 \$ de RFU est de 0,41 \$ comparativement à 1,31 \$ pour la MRC et de 2,10 \$ pour la province. La richesse foncière uniformisée, soit la valeur totale de tous les immeubles et terrains de la municipalité est de 219 115 900 \$.

Indications primaires pour l'année 2015

Le budget adopté pour l'année 2015 prévoyait des revenus et des dépenses de 3 161 265\$ incluant le remboursement de 20 600\$ pour la dette à long terme. Nous prévoyons terminer l'année avec un léger surplus en raison de revenus qui se sont avérés supérieurs à ce qui avait été anticipé et de dépenses que la municipalité n'a pas eu à assumer.

Programme triennal d'immobilisation

Pour l'année 2015, le programme triennal d'immobilisation couvrant la période 2015 – 2017 tel qu'adopté en décembre 2014 prévoyait la réalisation des travaux suivants :

- ✓ Courbe Miljour – 371 900\$ (complété);
- ✓ Bornes-fontaines sèches – 4 000 \$ (complété);
- ✓ Internet Haute-Vitesse – 40 000\$ (complété en décembre 2015);
- ✓ Barrage du Lac-Chaud – 25 000\$ (remis 2016);
- ✓ Réfection de la salle communautaire – 90 000\$ (en 2016);
- ✓ Réfection de la bibliothèque – 25 000\$ (complété);
- ✓ Stationnement Lac Macaza – 25 000\$ (2016);
- ✓ Réseau routier en général – 97 737\$ (complété);
- ✓ Chemin de l'Aéroport – 250 000\$ (2017);
- ✓ Stationnement – pont piste cyclable – 35 000\$ (en cours);
- ✓ Téléphonie IP – 12 800\$ - (complété);
- ✓ Chemin du Lac-Chaud – 30 000\$ - (2016);
- ✓ Chemin de la Baie-Clair – 30 000\$ - (2016);
- ✓ Remplacement véhicule voirie-camionnette – (en cours);
- ✓ Asphaltage chemin du Lac-Caché – 1 684 000\$ (en attente);
- ✓ Muret, chemin de L'Aéroport – 7 000 \$ (2016);
- ✓ Jardin communautaire – 3 000 \$ – (complété);
- ✓ Ordinateurs-logiciels- bibliothèque – 7 000 \$ (complété);
- ✓ Chemin du Pont couvert – 25 000\$ (complété en décembre 2015)
- ✓ Air conditionné – âge d'or –1 000 \$ – (complété);
- ✓ Travaux voûte – 8 000 \$ – (2016);
- ✓ Camping municipal et autres – 300 000\$ (en cours);
- ✓ Pont couvert – 50 000\$ – (en cours);
- ✓ Terrain du Pont couvert – 30 000\$ – (en cours);
- ✓ Rétrocaveuse – 125 000\$ – (2016);
- ✓ Réseau routier – 135 164\$ – (2016);
- ✓ Remplacement véhicule 10 roues – 250 000\$ – (2017);

Comme vous le constatez, plusieurs des projets sont soit complétés ou en voie de l'être sous peu. D'autres projets seront complétés ou ont été remis en 2016 pour réaliser certains travaux ou par des contingences hors du contrôle de la municipalité et des délais d'obtention des autorisations requises des ministères.

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Au niveau des autres réalisations, nous notons :

- ✓ Embauche d'une directrice générale adjointe, Madame Manon Côté;
- ✓ Restructuration dans l'administration du bureau municipal. En 2014 nous avons 5 employés et à ce jour 4 y travaillent à temps plein.
- ✓ Archivage de tous les documents tant à l'urbanisme que l'administration.
- ✓ Réalisation de plusieurs activités culturelles et de loisirs dont : Les journées de la culture, la fête nationale, la fête du Canada, la fête des ethnies, la fête de la pêche et la fête de l'hiver;
- ✓ Achat d'un terrain sur le chemin des Cascades;
- ✓ Mise en place de la politique MADA – adoption en décembre 2015;

Orientations générales de l'administration, du prochain budget 2016 et du programme triennal d'immobilisation

Nous comptons également travailler sur les priorités suivantes :

- ✓ Finalisation des mandats de la Municipalité au niveau du schéma de couverture de risque;
- ✓ Renouvellement de l'entente de l'agglomération;
- ✓ Poursuite de l'envoi du bulletin municipal sur une base mensuelle;
- ✓ Rédaction d'une planification stratégique;
- ✓ Modification des règlements de l'urbanisme;
- ✓ Mise en place du plan de gestion des matières résiduelles en collaboration avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);
- ✓ Réalisation des projets de l'année 1 du plan d'action de la Politique MADA;
- ✓ Suivi rigoureux de la démarche entreprise concernant les installations sanitaires;
- ✓ Travailler en étroite collaboration avec les Associations de lacs pour la protection de l'environnement;
- ✓ Réfection générale de notre réseau routier.

En décembre, le Conseil municipal déposera son budget pour l'année 2016 et le plan triennal d'immobilisation. Ce plan vous informera, en plus des projets en cours et déjà annoncés, des travaux que la municipalité compte faire en vue d'améliorer vos infrastructures.

Rémunération des élus

Tel que requis par l'article 11 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux », voici le traitement accordé à vos élus en 2014. Chaque conseiller reçoit une rémunération de base annuelle de 5 158.00 \$ et une allocation annuelle de 2 579.00 \$ pour un total de 7 737.00 \$. La Mairesse reçoit, pour sa part, une rémunération de base annuelle de 15 480.00 \$ et une allocation annuelle de 7 740.00 \$ pour un total de 23 220.00 \$.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Conformément à l'article 955 du Code municipal, je dépose la liste de tous les contrats de l'année courante comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que tous les contrats de 2 000 \$ et plus d'un même fournisseur totalisant une dépense dépassant 25 000 \$. Toutefois, quatre fournisseurs ont reçu des contrats ou des commandes dont le montant total, pour l'année 2015, dépasse la somme de 25 000 \$. À des fins de transparence, nous vous indiquons ces quatre fournisseurs.

CONTRATS OCTROYÉS DE 25 000\$ ET PLUS

Fournisseur	Motif	Montant
Inter Chantier Inc.	Réfraction de la courbe à Miljour	338 578.38 \$
Ministère des Finances	Services SQ	184 467.00 \$
MRC D'Antoine Labelle	Quote-part	146 753.00 \$
Ville de Rivière-Rouge	Quote-part agglomération	213 183.76 \$
Claude Hébert	Collecte des déchets et recyclable	79 689.74 \$
Doris Nadon Excavation	Contrat de déneigement	83 310.16 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Régie intermunicipale de la Rouge	Traitement des résidus domestiques	70 338.96 \$
Ville de Rivière-Rouge	Supra-locaux	42 511.70 \$
Aon Hewitt	Assurance collective	56 562.40 \$

Liste des contractants dont les contrats totalisent plus de 25 000\$

Les Agrégats de Labelle Inc.	Sable - poussière de pierre - gravier	37 868.98 \$
F. Clément & Fils Inc.	Location d'équipement	35 312.10 \$
Énergie Valero Inc.	Diesel et huile à chauffage	32 393.51 \$
Expert Rénovation P.A. Inc.	Bibliothèque / gazebo	27 011.00 \$

Conclusion

Conformément à la loi, une séance extraordinaire aura lieu le 21 décembre 2015 à 19h00 en vue d'adopter le budget 2016 et le programme d'immobilisations à laquelle vous êtes cordialement invités.

Au nom du conseil municipal, nous nous engageons à poursuivre une gestion rigoureuse du budget municipal et nous vous invitons à vous tenir informé des activités de notre communauté afin d'y participer et si possible de vous impliquer en tant que bénévoles.

Je conclus en vous assurant que la situation financière de la municipalité est demeurée saine au cours de la dernière année.

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

AVIS DE MOTION

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015.11.195

RÉSOLUTION – SCRSI (Schéma de couverture de risque en sécurité incendie)

ATTENDU QUE les discussions du Comité de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du 8 octobre 2015 et du conseil de la MRC du 27 octobre 2015;

ATTENDU QUE la volonté exprimée par la majorité des maires et mairesses pour le regroupement de services incendie;

ATTENDU QUE trois scénarios ont été énoncés par le consultant PSM en gestion de risques soit les scénarios suivants :

-Scénario 1 : Une MRC, un service de sécurité incendie : Cette option inclut toutes les municipalités de la MRC D'Antoine-Labelle;

-Scénario 2 : Deux regroupements et ville de Mont-Laurier : Le premier dans le secteur de la Rouge regrouperait Rivière-Rouge, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Lac-Saguay. Le deuxième regrouperait les municipalités de la zone de la Lièvre Nord et Sud. Le troisième est la ville de Mont-Laurier;

-Scénario 3 : Trois regroupements : Le premier regroupement serait composé des municipalités de Rivière-Rouge, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Lac-Saguay. Le deuxième regroupement est composé de la ville de Mont-Laurier, Lac des Îles, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus. Le troisième regroupement est composé des municipalités de Lac-des-Écorces, Kiamika, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac et Ferme-Neuve.

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QU'UNE analyse plus détaillée par secteurs de services incendie permettrait d'évaluer et de cerner les scénarios optimums pour chacune des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de La Macaza exprime favorablement sa volonté pour envisager un regroupement des services incendie selon le scénario numéro 3. Ce scénario serait toutefois sujet à des modifications selon les résultats de l'analyse d'optimisation.

Il est de plus résolu que la municipalité de La Macaza mandate la MRC d'Antoine-Labelle à entamer les travaux visant à évaluer la possibilité de procéder à des regroupements de services et à cet effet, d'engager des services professionnels nécessaires à mener à terme cette analyse.

ADOPTÉE

MESURES D'URGENCE

TRANSPORT ROUTIER

2015.11.192

DEMANDE DE TRAVAUX TOUCHANT L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES – CHEMIN DU LAC-CACHÉ

ATTENDU QUE la municipalité a construit un nouveau chemin pour rectifier la courbe à Miljour sur le chemin du Lac-Caché;

ATTENDU QUE ce nouveau chemin ne possède pas un éclairage pouvant assurer la sécurité publique;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De demander à Hydro-Québec de débrancher la lumière sur le poteau numéro 51 et de la rebrancher sur le poteau numéro 55.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINTES 2016-2020 – POINT D'INFORMATION

Madame la mairesse présente le sommaire du projet plan de gestion des matières résiduelles conjointes 2016-2020.

Elle explique que d'un commun accord, les trois MRC ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du projet PGMR conjoint et se sont adjoint la collaboration des deux régies soit la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que la ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGMR conjoint et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.

Le PGMR est un document servant à planifier les services, les installations, les diverses collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles produites par tous les secteurs sur un territoire donné : résidentiel, industriel, commercial, et institutionnel (ICI) et secteur de la construction de la rénovation et de la démolition (CDR).

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉROGATIONS MINEURES :

Droit de parole aux citoyens sur les dérogations mineures suivantes :

2015.11.196

162, CHEMIN DE LA BAIE-CLAIR

Rendre la véranda 4 saisons et fondation complète sous la véranda qui est à +-11m de la ligne des hautes eaux.

Article 7.2.3 du règlement 219 qui stipule que: (...) aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 20.8 du règlement 219 qui stipule que: (...) l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la pente du terrain entre l'agrandissement projeté et le lac, une grande partie du terrain est plat et le risque d'érosion est minime;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure du 162, chemin de la Baie-Claire, tel que demandé.

ADOPTÉE

2015.11.197

1416, CHEMIN DU LAC-CHAUD

Demande pour refaire la fondation et agrandissement du bâtiment principal, à +-17.36 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 7.2.3 du règlement 219 qui stipule que: (...) aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 20.8 du règlement 219 qui stipule que: (...) l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QU'IL manque seulement 2,64 mètres pour se conformer à la réglementation;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure du 1416, chemin du Lac-Chaud, tel que demandé.

ADOPTÉE

2015.11.198

146, CHEMIN DU LAC-CLAIR

Demande pour un agrandissement du bâtiment principal sur une galerie existante en cour avant, à +-12 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 7.2.3 du règlement 219 qui stipule que: (...) aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 20.8 du règlement 219 qui stipule que: (...) l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement se fait dans la cour avant, soit en s'éloignant du lac;

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure du 146, chemin du Lac-Clair, tel que demandé.

ADOPTÉE

2015.11.199

MATRICULE 0635-38-8777

Demande pour construire un petit bâtiment accessoire à +- 6 mètres de la rue et +- 12 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 7.2.3 du règlement 219 qui stipule que: (...) aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau.

Article 8.5.1 du règlement 219 qui stipule que: (...) les marges de recul minimales imposables aux bâtiments principaux s'appliquent aux bâtiments accessoires.

Grille des spécifications zone PAT-01 règlement 219 qui stipule que: (...) Norme d'implantation ...
Marge de recul avant minimal 8 m.

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est d'utilité publique;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure du matricule 0635-38-8777, tel que demandé.

ADOPTÉE

2015.11.200

1116, CHEMIN DU LAC-CHAUD

Demande pour un agrandissement du bâtiment principal sur une véranda existante à +- 14.17 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 7.2.3 du règlement 219 qui stipule que: (...) aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux.

Article 20.8 du règlement 219 qui stipule que: (...) l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE les travaux se font en totalité de l'intérieure;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure du 1116, chemin du Lac-Chaud, tel que demandé.

ADOPTÉE

RÉSULTATS DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES – POINT D'INFORMATION

Madame la mairesse fait un compte rendu des vidanges de fosses septiques. Sur 752 avis expédiés aux citoyens, il reste 333 vidanges qui n'ont pas été effectuées.

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

DIVERS

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2015

Aucun point n'est abordé.

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Les barrages de castors
- Les dérogations mineures
- Les poêles à bois homologués
- Panne d'électricité au 1502-1514 chemin du Lac-Chaud
- Plainte en urbanisme
- Terrain sur le chemin des Cascades – étude pour la vente
- L'achat de la vieille école
- Association des propriétaires du Lac-Chaud- Dépôt de la demande de subvention
- Travaux au pénitencier – rejet d'eau
- Signalisation de vitesse au pont Méthot – transport de bois
- Les bacs bruns
- Installation des Luminaires
- Coût d'installation électrique à la tour internet Leduc

2015.11.201

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski

Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beauregard

Diane L'Heureux